

Investir et exercer des activités au Canada

Ce que les sociétés d'État chinoises
doivent savoir



Investir au Canada et dans l'avenir

M. Lin Ning, directeur général adjoint du service d'information économique du China Council for the Promotion of International Trade, a indiqué que les investissements chinois au Canada continueront de croître rapidement, étant donné que les structures économiques des deux pays sont complémentaires³.

Grâce à ces avantages, le Canada a attiré des investissements directs importants de sociétés d'État chinoises. En 2011, les investissements chinois au Canada ont dépassé 20 milliards de dollars, principalement dans les secteurs de l'énergie, des ressources minérales, de l'agriculture, des hautes technologies et de la biopharmacie⁴.

Néanmoins, malgré ces transactions importantes, de nombreux investissements chinois à l'étranger ont subi des pertes importantes, souvent en raison de mesures de gestion des risques inappropriées, d'une négociation de contrats inadéquate et d'un manque de responsabilisation en cas d'échec d'un projet⁵. Par conséquent, le gouvernement chinois a pris des mesures pour prévenir des pertes futures, améliorer le rendement et atténuer les risques. En date du 1^{er} juillet 2011, les investissements à l'étranger détenus par des sociétés d'État chinoises doivent désormais être inscrits, surveillés, audités et examinés par la China's State-owned Assets Supervision and Administration Commission (SASAC). En particulier, cette autorité de réglementation s'attend à ce que les sociétés d'État chinoises renforcent leur surveillance des transactions en perfectionnant leurs connaissances des exigences et règlements locaux et à ce qu'elles améliorent le contrôle diligent au moment de prendre des décisions sur des investissements à l'étranger.

C'est une tâche difficile pour les sociétés d'État chinoises, qu'elles soient déjà établies au Canada ou qu'elles envisagent d'y exercer des activités. Pour investir avec succès au Canada, une société doit non seulement repérer les occasions d'investissement optimales, mais également respecter de nombreuses exigences de présentation de l'information financière chinoises et canadiennes, adopter des normes comptables appropriées aux fins de la présentation de l'information financière, se conformer aux règles fiscales internationales complexes et simplifier le processus de fusion et acquisition (F&A) ainsi que le processus d'intégration postérieure à la fusion afin de réaliser la pleine valeur de ses investissements. Sans compter que ces exigences varieront en fonction de l'investissement et de la phase opérationnelle en cours, comprenant la création, le développement des affaires et les activités courantes.



Création de l'entreprise

Avant d'investir au Canada, votre organisation doit d'abord établir une succursale, une filiale ou un bureau local au pays qui respecte toutes les lois et exigences commerciales canadiennes pertinentes. Il faut aussi obtenir un numéro d'entreprise et un numéro de taxe de vente et produire une déclaration de revenus chaque année, en plus d'établir des mandats, des chartes et des politiques d'entreprise.

De plus, la succursale doit être prête à respecter les exigences relatives aux audits des états financiers ainsi qu'aux audits de conformité exigés par la SASAC, l'entité mère ou les autorités de réglementation canadiennes. Elle devra par conséquent adopter les normes comptables appropriées de présentation de l'information financière.

Développement des affaires

Une fois la succursale établie, vous pouvez prendre les mesures suivantes pour évaluer et saisir des occasions d'affaires au Canada :

Repérer les occasions :

- **Examiner** la cible pour repérer des occasions d'investissement possibles
- **Utiliser** des mesures de performance pour comparer la cible à des sociétés semblables
- **Établir** une stratégie d'investissement qui respecte les mandats et objectifs de votre entreprise
- **Évaluer** la viabilité de l'occasion d'investissement et estimer le taux de rendement de la cible déterminée

Effectuer un contrôle diligent :

- **Étudier** la cible pour en évaluer la performance sur les plans financier, légal, fiscal, informatique et de la main-d'œuvre ainsi que son environnement de contrôle et sa viabilité commerciale
- **Évaluer** les options de financement, y compris le financement local (financement par emprunt ou par actions), les partenariats avec d'autres parties prenantes, le financement de l'entité mère et les subventions gouvernementales
- **Évaluer** le risque d'entreprise
- **Déterminer** et évaluer les lois et règlements canadiens applicables (p. ex., la réglementation sur les valeurs mobilières, les lois fiscales et les lois autochtones)
- **Examiner** les exigences réglementaires en matière de présentation de l'information qui s'appliqueraient à la transaction



Négocier la transaction :

- **Rédiger** les dispositions contractuelles en fonction du contrôle diligent (p. ex., les dispositions d'indemnisation)
- **Évaluer** toute conséquence comptable qui pourrait découler de certaines modalités dans l'ébauche du contrat d'achat et de vente
- **Repérer** les occasions qui pourraient influencer sur les stratégies de prix, évaluer entre autres les répercussions comptables possibles et les exigences relatives aux conversions de méthodes comptables et à la convergence.
- **Évaluer** les conséquences fiscales et les exigences réglementaires en matière de présentation de l'information qui s'appliquent à la transaction

Effectuer la transaction :

- **Préparer** tous les rapports à remettre à l'entité mère ainsi qu'aux autorités de réglementation canadiennes et chinoises
- **Évaluer** les actifs et les passifs acquis aux fins de présentation de l'information financière
- **Effectuer** des audits portant sur le fonds de roulement, le dénombrement des stocks et les audits du bilan d'ouverture
- **Appliquer** la comptabilisation des acquisitions aux fins de présentation de l'information financière, ce qui exige une collaboration avec les auditeurs, les experts en évaluation, les fiscalistes, les banquiers d'investissement et d'autres conseillers externes
- **Veiller** au respect de l'ensemble des règles fiscales

Intégrer les opérations :

- **Effectuer** les activités d'intégration postérieures à la fusion pour vous assurer que les systèmes, le personnel et les méthodes comptables s'intègrent correctement à la suite de la fusion ou de l'acquisition
- **Concevoir** et mettre en place les contrôles internes à l'égard de l'information financière et des processus opérationnels de la société fusionnée

- **Établir** et mettre en œuvre des stratégies de planification fiscale
- **Concevoir** et mettre en place une structure organisationnelle optimale pour l'intégration des opérations

Activités courantes

Votre société est tenue responsable des dépenses et des cibles budgétaires annuelles ainsi que des résultats financiers de vos investissements. De fait, selon les nouvelles règles de la SASAC, les dirigeants des sociétés d'État chinoises feront l'objet d'enquêtes si leurs investissements étrangers subissent des pertes. Le gouvernement central chinois compte également surveiller de près les budgets et les dépenses de ses sociétés d'État⁶. Par conséquent, vous devez gérer et surveiller les activités, les coûts et les risques financiers lorsque vous investissez dans une entreprise canadienne. Vous devez, notamment, prendre les mesures suivantes :

- **Maintenir** les contrôles internes à l'égard de l'information financière et des processus opérationnels
- **Adopter** une gestion des risques rigoureuse et un programme solide de conformité en matière de gouvernance d'entreprise, de présentation de l'information aux autorités locales et à la SASAC ainsi que de conformité fiscale
- **Gérer** les coûts et appliquer les normes comptables appropriées
- **Respecter** la réglementation fiscale et prendre des mesures autorisées pour réduire l'impôt
- **Évaluer** de façon continue le rendement de votre investissement
- Vous **assurer** que les activités courantes et les audits financiers sont effectués conformément aux exigences internationales et locales applicables en matière de conformité

La collaboration mène au succès

Jusqu'à tout récemment, de nombreuses sociétés d'État chinoises avaient choisi d'entrer sur le marché canadien sans l'aide de conseillers externes. Toutefois, des pertes financières croissantes découlant de certains investissements à l'étranger ont entraîné l'adoption d'une nouvelle approche à l'égard de l'expansion. Pour réussir au Canada et ailleurs, les sociétés d'État chinoises ont de plus en plus besoin de conseils pour établir une base opérationnelle solide.

La collaboration avec des professionnels qui peuvent aider votre organisation pendant toutes les phases opérationnelles (création, F&A, intégration postérieure

à la fusion, etc.) est la clé. C'est ici que Deloitte Canada entre en jeu. Notre notoriété sur le marché canadien et notre relation étroite avec Deloitte Chine nous fournit l'expertise pour vous aider à :

- **Comprendre** les pratiques commerciales canadiennes et les meilleures pratiques du secteur pour vous permettre de négocier et de structurer vos contrats de manière appropriée, et de protéger vos transactions contre les risques;
- **Sensibiliser** votre conseil d'administration et vos dirigeants à la culture et au marché canadien;
- **Simplifier** votre processus de F&A, des étapes du contrôle diligent et de l'évaluation jusqu'à celle de l'intégration postérieure à la fusion;
- **Respecter** toutes les règles chinoises et canadiennes et la réglementation fiscale applicables;
- **Respecter** les exigences de présentation de l'information financière locales et internationales;
- **Évaluer** vos risques d'entreprises et mettre en place des contrôles internes appropriés visant à éviter les pertes inattendues.



Personnes-ressources

Joyce Lam

416-601-5783
joylam@deloitte.ca

Beverly Pao

604-640-3179
bepao@deloitte.ca

Lena Lee

416-601-6391
lenlee@deloitte.ca

Tan Ong

514-393-5529
tong@deloitte.ca

Loretta Yuen

416-601-6222
lyuen@deloitte.ca

Notes de fin de document

- ¹ Deloitte Chine. "Borderless, boundless: 2011 Greater China outbound M&A spotlight." Extrait du site : http://www.deloitte.com/view/en_CN/cn/services/csg/c529d34809b52310VgnVCM1000001a56f00aRCRD.htm
- ² *China Daily USA*. (19 avril 2012). « Chinese investments to maintain fast growth in Canada ». Extrait du site : http://usa.chinadaily.com.cn/business/2012-04/19/content_15086647.htm
- ³ *ibid.*
- ⁴ *ibid.*
- ⁵ *Global Times*. (30 juin 2011). « Stemming flow of SOE overseas losses ». Extrait du site : http://www.china.org.cn/opinion/2011-06/30/content_22890177.htm
- ⁶ *Global Times*. (28 juin 2011). « New rules for SOE overseas assets ». Extrait du site : <http://www.chinamining.org/News/2011-06-28/1309227178d47141.html>

www.deloitte.ca

Deloitte, l'un des cabinets de services professionnels les plus importants au Canada, offre des services dans les domaines de la certification, de la fiscalité, de la consultation et des conseils financiers grâce à un effectif de plus de 8 000 personnes réparties dans 56 bureaux. Au Québec, Deloitte exerce ses activités sous l'appellation Samson Bélair/Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l. Deloitte & Touche s.r.l., société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois de l'Ontario, est le cabinet membre canadien de Deloitte Touche Tohmatsu Limited.

Deloitte désigne une ou plusieurs entités parmi Deloitte Touche Tohmatsu Limited, société fermée à responsabilité limitée par garanties du Royaume-Uni, ainsi que son réseau de cabinets membres dont chacun constitue une entité juridique distincte et indépendante. Pour obtenir une description détaillée de la structure juridique de Deloitte Touche Tohmatsu Limited et de ses sociétés membres, voir www.deloitte.com/ca/apropos.